

1. *Débitrice*: **Hôtel Crans Ambassador SA, 3962 Montana**
2. *Remarques*: Date du dépôt de l'état de collocation: le 15 janvier 2007.
Délai pour contester: vingt jours dès la date du dépôt (art. 250 LP).
sont également déposés:
a) l'inventaire
b) les procès suspendus (art. 207 LP) que l'administration de la faillite renonce à continuer
Délai pour recourir contre l'inventaire: dix jours dès la date du dépôt (art. 32 OAOF).
Concernant les procès suspendus que l'administration renonce à continuer, chaque créancier peut, dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt, s'opposer aux décisions de l'administration de la faillite et/ou requérir la cession des droits de la masse (art. 260 LP).
Office des faillites du district de Sierre
3960 Sierre
(03720194)